

# POUR UNE ÉVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE DE L'ANIMAL DANS LE CODE CIVIL RECONNAISSANT SA NATURE D'ÊTRE SENSIBLE

Les animaux sont encore définis par le Code civil comme des choses, sur lesquelles l'homme peut par conséquent exercer un droit absolu.

Nous n'ignorons pas que toute tentative de faire évoluer cette classification se heurte à la force des habitudes et soulève invariablement des objections d'ordre économique. Nous l'ignorons d'autant moins que c'est le cas chaque fois qu'est réclamée la légitime considération due à un groupe exploité ou opprimé.

Certes, les animaux ne sont pas des êtres humains. Ce n'est pourtant pas la proclamation d'une dignité métaphysique, mais certains attributs - capacité à ressentir le plaisir et la douleur notamment - que les humains partagent avec au moins tous les vertébrés, qui enracinent les droits les plus fondamentaux. Et bien que dans diverses réglementations françaises et européennes les animaux soient reconnus pour leur qualité d'« êtres sensibles », encouragées en ce sens par les progrès de la connaissance scientifique, ils demeurent de manière de plus en plus contradictoire des biens meubles dans notre Code civil.

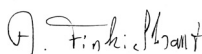
**POUR QUE LES ANIMAUX BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME JURIDIQUE CONFORME À LEUR NATURE D'ÊTRES VIVANTS ET SENSIBLES ET QUE L'AMÉLIORATION DE LEUR CONDITION PUISSE SUIVRE SON JUSTE COURS, UNE CATÉGORIE PROPRE DOIT LEUR ÊTRE MÉNAGÉE DANS LE CODE CIVIL ENTRE LES PERSONNES ET LES BIENS**



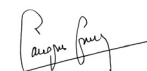
CHRISTOPHE ANDRÉ  
Psychiatre et Psychothérapeute



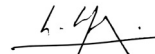
BORIS CYRULNIK  
Éthologue et Neuropsychiatre



ALAIN FINKIELKRAUT  
Philosophe



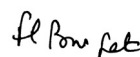
JACQUES JULLIARD  
Historien et Journaliste



MICHEL ONFRAY  
Philosophe



MATTHIEU RICARD  
Docteur en génétique cellulaire



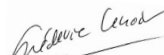
FLORENCE BURGAT  
Philosophe



DIDIER DECOIN  
De l'Académie Goncourt



ELISABETH DE FONTENAY  
Philosophe



FRÉDÉRIC LENOIR  
Philosophe et Écrivain



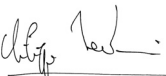
ÉRIK ORSENNA  
De l'Académie française



DANIÈLE SALLENAVE  
De l'Académie française



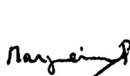
DIDIER VAN CAUWELAERT  
Écrivain



PHILIPPE DEVIENNE  
Vétérinaire et Philosophe



IRÈNE FRAIN  
Écrivain



JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD  
Professeur de droit



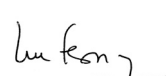
PIERRE RAHBI  
Philosophe



ENRIQUE UTRIA  
Philosophe



ANDRÉ COMTE-SPONVILLE  
Philosophe



LUC FERRY  
Philosophe



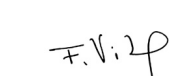
MARIE-ANGÈLE HERMITTE  
Docteur en droit



EDGAR MORIN  
Sociologue et Philosophe



HUBERT REEVES  
Astrophysicien et Président  
de Humanité Biodiversité



FRÉDÉRIC VITOUX  
De l'Académie française